COURRIER DPAUCV
Arrivé le - 6 AOUT 2013
A : GT
Copie :

COURRIER DGDAT
Arrivé le 02 AOUT 2013
A : DUF
Copie :

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DOMAINE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR ET DU
DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
16 rue Borde
13357 MARSEILLE CEDEX 20
Téléphone : 04 91 17 91 17
drfip13@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Pôle Gestion Publique
Division France Domaine
Service Evaluation
38 boulevard Baptiste Bonnet
13285 MARSEILLE CEDEX 08
Affaire suivie par : R. Castellan
Téléphone : 04 91 23 60 55. Télécopie : 04 91 23 60 23
drfip13.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr
Réf : avis n° 2013-213V2021

CONTRÔLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES SUR LA VALEUR VENALE

Code du Domaine de l 'Etat, art. R 4
Décret n° 86-455 du 14/03/86
Loi n° 95-127 du 8/2/95
Loi n° 2001-1168 du 11/12/01 art. 23

2013.07.64271
31 JUIL. 2013
DGDAT

1. Service consultant : Monsieur le Directeur
Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
DGA Développement et Aménagement du Territoire
Direction de Pôle aménagement urbain et cadre de vie
BP 48014
13567 Marseille cedex 02

2. Date de la consultation : lettre du 11/06/2013, reçue le 19/06/2013.. Dossier suivi par B. Cremades. Référence : DAAFSAF/MTA-23340DS1/2013-06-47385

3. Opération soumise au contrôle: acquisition par voie amiable d'emprises nécessaires à la réalisation d'une Ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS).

4. Propriétaire présumé : Etat.

5. Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération

Commune de MARSEILLE 13013 ET 13014

Les parcelles faisant l'objet de la présente évaluation sont récapitulées dans le tableau ci-après.

Les emprises à évaluer sont en nature de voirie, de trottoir, d'accotement, de parking en bord de voie et de terrain.

Reçu au Contrôle de légalité le 28 octobre 2013

9. DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE ACTUELLE :

Les valeurs vénales des emprises sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Réf, cadastrale	Nature	Superficie (m2)	Valeur vénale
879 K 100	trottoir	25	1 € symbolique
887 K 24	parking	29	1 740 €
887 K 126	parking	27	1 620 €
887 K 131	parking	318	19 080 €
887 K 51	parking	602	36 120 €
887 K 53	parking	932	55 920 €
887 K 58	parking	84	5 040 €
893 C 112	trottoir	18	1 € symbolique
893 D 228	accotement	1 430	14 300 €
894 D 229	accotement	231	2 310 €
893 D 175	accotement	28	280 €
893 D 231	voirie	4 378	1 € symbolique
894 D 232	voirie	1 344	1 € symbolique
893 D 178	accotement	153	1 530 €
893 D 184	parking	54	3 240 €
893 D 245	parking	15	900 €
893 D 196	accotement	67	670 €
893 D 238	terrain et parking	1 489	148 900 €
894 D 237	terrain et parking	1 465	146 500 €
893 D 198	accotement	29	290 €
893 D 233	accotement	153	1 530 €
894 D 236	accotement	573	5 730 €
889 L 286	trottoir	66	1 € symbolique
890 L 285	trottoir	5	1 € symbolique
887 K 86	espace vert	11	110 €

Total : 445 810 €

A Marseille, le 19 juillet 2013
Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directrice Régionale des Finances Publiques de
Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Le Directeur adjoint du Pôle gestion publique

David PESSAROSSI
Administrateur des Finances publiques

Reçu au Contrôle de légalité le 28 octobre 2013

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR ET DU
DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
16, rue Borde
13357 MARSEILLE CEDEX 20
Téléphone : 04.91.17.91.17
drfip13@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Pôle Gestion Publique Division France DOMAINE
SERVICE GESTION DOMANIALE
38, bd baptiste bonnet
13285 MARSEILLE CEDEX 8
Affaire suivie par : Philippe LONGCHAMPS
Téléphone : 04 91 23 68 42
Télécopie : 04 91 23 60 23

Marseille, le 25 juillet 2013

DDU-SAF
Reçu le 01 AOUT 2013
N° 425 03/13/08/02312

CA

Monsieur le Sénateur Maire
Ville de Marseille
Direction de l'Aménagement Durable
et de l'Urbanisme
Service de l'action Foncière
40, rue Fauchier
13233 MARSEILLE CEDEX 20

Objet : Droit de Priorité

LR/AR

Monsieur le Sénateur Maire,

En application des articles L 240-1 à L240-3 du code de l'urbanisme qui accordent aux communes ou à leur délégataire une priorité d'acquisition sur les projets de cession d'un bien de l'Etat, j'ai l'honneur de soumettre ce projet de cession au droit de priorité à la valeur domaniale qui s'établit au montant de **Quatre cent quarante cinq mille huit cent dix euros (445 810 €).**

En application de l'article L240-3 du code précité, vous disposez d'un délai de deux mois pour faire connaître le souhait de la commune de Marseille de faire valoir son droit de priorité pour l'acquisition de ces biens, de vingt cinq emprises d'un total de 13 526 m².

Réf cadastrale	Nature	Superficie
879 K 100	trottoir	25
887 K 24	parking	29
887 K 126	parking	27
887 K 131	parking	318
887 K 51	parking	602
887 K 53	parking	932
887 K 58	parking	84
893 C 112	trottoir	18
893 D 228	accotement	1 430
894 D 229	accotement	231
893 D 175	accotement	28
893 D 231	voirie	4 378

Reçu au Contrôle de légalité le 28 octobre 2013

894 D 232	voirie	**1 344**
893 D 178	accotement	**153**
893 D 184	parking	**54**
893 D 245	parking	**15**
893 D 196	accotement	**67**
893 D 238	terrain et parking	**1 489**
894 D 237	terrain et parking	**1 465**
893 D 198	accotement	**29**
893 D 233	accotement	**153**
894 D 236	accotement	**573**
889 L 286	trottoir	**66**
889 L 285	trottoir	**5**
887 K 86	espace vert	**11**
	Total	**13 526**

En cas de réponse négative ou en cas de défaut de réponse dans le délai précité deux mois, l'Etat procèdera à la cession de ce bien dans le cadre d'un appel d'offres (ou de vente par adjudication) qui fera l'objet d'un appel à la concurrence.

Le cahier des charges de l'appel d'offres ne comporte pas de prix, laissant le soin aux candidats de faire leur meilleure proposition.

Dans cette perspective, je vous remercie de bien vouloir veiller au caractère confidentiel de la présente évaluation dont vous aurez été le seul destinataire.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Sénateur Maire, l'expression de ma considération distinguée.

PJ: - Plan cadastral

P/La chef de la division France Domaine
Par délégation
L'inspectrice Divisionnaire

Christiane CASSOU -DEBAT

Reçu au Contrôle de légalité le 28 octobre 2013

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Régionale des Finances Publiques
de PACA et des Bouches-du-Rhône
Division France Domaine
38 boulevard Baptiste Bonnet
13285 MARSEILLE Cedex 08

RECOMMANDE | MARSEILLE VALLEE BOUCHES DU RHONE
R1 AR | 30-07-13
115 L1 127458
11E0 136600

SERVICE DU COURRIER
31 JUIL. 2013

RECOMMANDÉ
AVEC AVIS DE RÉCEPTION
n° de l'envoi : 1A 076 184 8416 1

Monsieur le Sénateur
Maire
Ville de Marseille
Direction de l'Aménagement
Durable et de l'Urbanisme
Service de l'Action Foncière
40, rue Fauchier
13 233 MARSEILL

Reçu au Contrôle de légalité le 28 octobre 2013